

AB PLOMBERIE CHAUFFAGE
(la « Société »)
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Chemin des Boufforts, 35500 VITRE

DESIGNATION DU PREMIER GERANT

Le soussigné Alexandre BRAULT, demeurant [REDACTED],

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée AB PLOMBERIE CHAUFFAGE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date de ce jour, qui sera publié en même temps que le présent acte,

Nomme Monsieur Alexandre BRAULT, demeurant [REDACTED]
aux fonctions de gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Alexandre BRAULT dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alexandre BRAULT accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à VITRE,
Le 5 janvier 2026.

Alexandre BRAULT,
« *Bon pour acceptation
de la fonction de gérant* »

Signé par :

BF4D777BEB95484...